

Rapport annuel 2013

Détails des comptes de l'exercice 2013 et leurs annexes
Rapport de l'organe de révision



TABLE DES MATIÈRES

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

Compte de résultat de l'exercice 2013	
Produits	3
Charges	4
Compte de résultat	5
Bilan au 31 décembre 2013	
Actif	6
Passif	7
Compte des immobilisations de l'exercice 2013	8 - 9
Tableau de financement de l'exercice 2013	10
Annexe aux comptes au 31 décembre 2013	11 - 20
Répartition du capital-actions au 31 décembre 2013	21
Rapport de l'Organe de révision	22

GROUPE CGN SA

Compte de résultat de l'exercice 2013	24
Bilan au 31 décembre 2013	
Actif	25
Passif	26
Tableau de financement de l'exercice 2013	27
Annexe aux comptes au 31 décembre 2013	28 - 29
Rapport de l'Organe de révision	30



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 CONSOLIDÉ GROUPE CGN PRODUITS

	Notes	2013 CHF en milliers	Variation en %	2012 CHF en milliers
A_ Produits de transports bruts	21	25 868	96.3%	26 871
./ Commissions, rabais, escomptes		-583	103.6%	-562
Produits de transports nets		25 286	96.1%	26 309
B_ Produits accessoires		12 549	217.3%	5 775
1. Fermages et loyers	22	806	124.6%	647
2. Prestations internes	23	0	NA	0
3. Prestations pour tiers		835	132.6%	630
4. Produits de fonds de roulement		13	161.1%	8
5. Contribution d'investissements	24	9 805	288.2%	3 402
6. Autres produits	25	1 090	100.1%	1 088
- Dont dons ABVL		80	26.1%	306
TOTAL DES PRODUITS		37 834	117.9%	32 084

NA = ratio non applicable



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 CONSOLIDÉ GROUPE CGN CHARGES

	Notes	2013 CHF en milliers	Variation en %	2012 CHF en milliers
A_ Charges pour le personnel	26	20 055	99.3%	20 195
1. Traitements et salaires		15 073	102.2%	14 754
2. Allocations, indemnités diverses, uniformes		2 150	108.3%	1 985
3. Charges sociales		2 832	82.0%	3 456
B_ Frais de choses		14 205	95.1%	14 932
1_ Dépenses générales	27	2 177	110.3%	1 973
1.1. Conseil administration (jetons de présence, suivi mandats/projets)		527	132.4%	398
1.2. Organe de révision		45	129.7%	35
1.3. Autres mandataires de la Société		300	80.7%	372
1.4. Cotisations et impôts		670	103.0%	650
1.5. Dépenses générales pour le personnel		303	113.4%	267
1.6. Frais administratifs		331	132.4%	250
2_ Informatique		469	81.0%	578
3_ Marketing, publicité		1 037	72.7%	1 426
4_ Assurances et sécurité		444	79.9%	556
5_ Fermages et loyers		41	103.2%	40
6_ Achats marchandises	28	543	335.1%	162
7_ Energie	29	5 748	108.4%	5 303
7.1. Carburants, combustibles et chauffage		5 130	106.2%	4 828
7.2. Energie électrique		452	141.4%	319
7.3. Gaz, eau, lubrifiants		167	107.2%	156
8_ Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien	30	3 746	76.6%	4 894
8.1. Frais d'entretien bâtiments et divers		872	77.7%	1 122
8.2. Frais d'entretien bateaux		2 875	76.2%	3 772
- Dont travaux spéciaux flotte Belle Époque exécutés grâce aux dons ABVL		0	0.0%	274
C_ Amortissements	31	11 776	223.5%	5 270
1. Immobilisations		11 776	223.5%	5 270
D_ Frais de capitaux	32	630	95.5%	660
Total des charges d'exploitation		46 667	113.7%	41 056
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-8 832	98.4%	-8 973





COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

	Notes	2013 CHF en milliers	Variation en %	2012 CHF en milliers
1_ Résultat d'exploitation		-8 832	98.4%	-8 973
1.1. Excédent des charges d'exploitation				
2_ Charges et produits extraordinaires	33	2 106	495.4%	425
2.1. Charges exercices antérieurs		-147	399.0%	-37
2.2. Produits exercices antérieurs		268	59.6%	450
2.3. Charges extraordinaires		-3	284.8%	-1
2.4. Produits extraordinaires		1 988	15177.0%	13
3_ Indemnité art. 28 LTV	3, 34	1 596	100.1%	1 594
3.1. Part Confédération		798	100.1%	797
3.2. Part canton de Vaud		798	100.1%	797
3.3. Attribution à la réserve pour pertes futures (art. 36 LTV) Soldes de résultats analytiques 2012		312	NA	-718
4_ Subvention des cantons de Vaud, Genève et Valais	3			
4.1. Perte 2012		7 671		6 514
4.2. Résultat 2012 à porter au bilan*		-285		240
4.3. Versement résultats analytiques 2012 selon art. 36 LTV		-312		718
4.4. Subvention 2012 des cantons		-7 074		-7 472
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-4 818	62.8%	-7 671

NA = ratio non applicable

* Soit:

- Versement analytique 2011 selon art. 36 LTV	-718	537
- Résultat sur subventions années antérieures (GE)	29	-297
- Résultat sur subventions années antérieures (VD)	403	
	-285	240



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

ACTIF

	Notes	31.12.2013 CHF en milliers	Bilan %	31.12.2012 CHF en milliers	Bilan %
1_ Actif circulant		25042	41.1%	32581	48.7%
1.1. Caisses et chèques postaux		2781	4.6%	3065	4.6%
1.2. Banques c/c commerciaux		13834	22.7%	17599	26.3%
<i>Dont liquidités affectées à:</i>					
<i>Rénovation du bateau</i>					
<i>« Ville-de-Genève »/Chantier</i>		7186	11.8%	10402	15.6%
<i>Rénovation du bateau « Vevey »</i>		489	0.8%	1182	1.8%
<i>Rénovation du bateau « Italie »</i>		523	0.9%	523	0.8%
1.3. Entreprises de transport (CH-Direct)		786	1.3%	928	1.4%
1.4. Débiteurs clients	1	590	1.0%	787	1.2%
./.. Provision pour débiteurs douteux		-45	-0.1%	-75	-0.1%
1.5. Débiteurs divers		917	1.5%	1585	2.4%
1.6. Approvisionnements	2	859	1.4%	865	1.3%
1.7. Actifs de régularisation		502	0.8%	157	0.2%
1.8. Solde débiteur du compte de résultat	3	4818	7.9%	7671	11.5%
2_ Actif immobilisé		35857	58.9%	34279	51.3%
2.1. Immobilisations corporelles	4, 5	33806	55.5%	31600	47.3%
2.1.1. Compte des immobilisations		147512	242.2%	147185	220.1%
2.1.2. Objets inachevés		18669	30.7%	5102	7.6%
./.. Compte d'amortissements		-132376	-217.4%	-120687	-180.5%
2.2. Immobilisations financières	6, 7	2051	3.4%	2679	4.0%
2.2.1. Fonds en faveur du personnel	8	2051	3.4%	2679	4.0%
TOTAL ACTIF		60899	100.0%	66860	100.0%

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

PASSIF

	Notes	31.12.2013 CHF en milliers	Bilan %	31.12.2012 CHF en milliers	Bilan %
1_ Capital étranger		38 669	63.5%	43 721	65.4%
1.1. Capitaux étrangers à court terme		13 699	22.5%	15 167	22.7%
1.1.1. Créanciers et fournisseurs	9	5 522	9.1%	5 565	8.3%
1.1.2. Passifs de régularisation	10	899	1.5%	1 936	2.9%
1.1.3. Avance subvention 2013 VD	11	5 201	8.5%	5 478	8.2%
1.1.4. Avance subvention 2013 GE	11	1 864	3.1%	1 989	3.0%
1.1.5. Avance subvention 2013 VS	11	212	0.3%	200	0.3%
1.2. Capitaux étrangers à long terme	12, 18	24 970	41.0%	28 554	42.7%
1.2.1. Leasings financiers	13	5 827	9.6%	6 904	10.3%
1.2.2. Hypothèque 1 ^{er} rang BCV	14	1 393	2.3%	1 442	2.2%
1.2.3. Hypothèque 2 ^{ème} rang des pouvoirs publics à intérêt variable, non cumulatif (nominal CHF 4 800)		2 247	3.7%	2 247	3.4%
1.2.4. Prêt Retraites Populaires	15	9 018	14.8%	9 018	13.5%
1.2.5. Provisions <i>dont Provision Restructuration</i> <i>dont Provision « Italie »</i>	16	4 435 0 523	7.3% 0.0% 0.9%	6 263 1 977 523	9.4% 3.0% 0.8%
1.2.6. Fonds en faveur du personnel	17	2 051	3.4%	2 679	4.0%
2_ Capital propre	19, 20	22 230	36.5%	23 139	34.6%
2.1. Capital-actions		19 855	32.6%	19 855	29.7%
2.2. Réserves affectées		2 014	3.3%	2 327	3.5%
2.2.1. Réserve d'amortissement		309	0.5%	309	0.5%
2.2.2. Réserve pour pertes futures art. 36 LTV trafic régional		1 706	2.8%	2 018	3.0%
2.3. Résultat reporté	3	360	0.6%	958	1.4%
TOTAL PASSIF		60 899	100.0%	66 860	100.0%





COMPTE DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE 2013 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

	VALEUR D'ACQUISITION				AMORTISSEMENTS					Valeur comptable au 31.12.2013 CHF en milliers
	Etat au 01.01.2013 CHF en milliers	Augmentations en 2013 CHF en milliers	Diminutions en 2013 CHF en milliers	Etat au 31.12.2013 CHF en milliers	Taux	Etat au 01.01.13 CHF en milliers	Augmentations en 2013 CHF en milliers	Diminutions en 2013 CHF en milliers	Etat au 31.12.2013 CHF en milliers	
1_ Installations										
1.1. Installations des débarcadères										
1.1.1. Installations fixes	4 528			4 528	5.0%	4 144	26		4 170	358
1.1.2. Equipements	466			466	10.0%	466			466	
1.2. Bâtiments et installations fixes										
1.2.1. Bâtiments et installations fixes	12 952	96		13 047	2.0%	8 184	112		8 297	4 751
1.2.2. Installations et machines des chantiers navals et des ateliers	1 422	217		1 639	5.0%	1 193	44		1 237	402
2_ Bateaux et dock flottant										
2.1. Bateaux Belle Époque	63 697			63 697	3/10%	63 697			63 697	
La Suisse	19 691			19 691	3/10%	19 691			19 691	
Simplon	8 706			8 706	3/10%	8 706			8 706	
Savoie	13 014			13 014	3/10%	13 014			13 014	
Rhône	3 995			3 995	3/10%	3 995			3 995	
Montreux	12 612			12 612	3/10%	12 612			12 612	
Vevey	1 441			1 441	3/10%	1 441			1 441	
Italie	1 545			1 545	3/10%	1 545			1 545	
Helvétie	2 694			2 694	3/10%	2 694			2 694	
2.2. Bateaux modernes	57 404			57 404	3/10%	33 091	1 497		34 588	22 816
Lausanne	15 469			15 469	3/10%	10 675	456		11 130	4 338
Léman	5 883			5 883	3/10%	3 902	188		4 089	1 793
Henry-Dunant	5 558			5 558	3/10%	3 316	112		3 428	2 130
Général-Guisan	4 654			4 654	3/10%	4 041	150		4 192	462
Ville-de-Geneve	4 258			4 258	3/10%	3 946	14		3 959	298
Lavaux	4 148			4 148	3/10%	914	142		1 056	3 092
Morges	4 056			4 056	3/10%	863	131		994	3 062
Valais*	5 123			5 123	3/10%	1 484	132		1 615	3 508
Col-Vert	1 433			1 433	3/10%	698	33		731	702
Coppet*	3 467			3 467	3/10%	1 700	70		1 769	1 698
Genève*	3 354			3 354	3/10%	1 553	70		1 622	1 732
2.3. Autres bateaux	85			85	5.0%	85			85	
2.4. Autres installations flottantes (dock)	3 219			3 219	5.0%	3 119	18		3 137	83

* Objets part. ou totalement financés par leasing

Suite du tableau page 12

Suite du tableau page 13



COMPTE DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE 2013 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

	VALEUR D'ACQUISITION				AMORTISSEMENTS					Valeur comptable au 31.12.2013 CHF en milliers
	Etat au 01.01.2013 CHF en milliers	Augmentations en 2013 CHF en milliers	Diminutions en 2013 CHF en milliers	Etat au 31.12.2013 CHF en milliers	Taux	Etat au 01.01.13 CHF en milliers	Augmentations en 2013 CHF en milliers	Diminutions en 2013 CHF en milliers	Etat au 31.12.2013 CHF en milliers	
3_ Divers										
3.1. Véhicules à moteur*	261	102	87	276	12.5%	214	41	87	169	107
3.2. Objets mobiliers										
3.2.1. Informatique / câblage réseau*	1194			1194	25/10%	1132	21		1153	41
3.2.2. Billetterie*	862			862	10.0%	351	73		424	439
3.2.3. Objets mobiliers et divers	1094			1094	10.0%	1094			1094	
	147 185	414	87	147 512		116 770	1 832	87	118 515	28 997
4_ Objets inachevés										
4.1. Bâtiment administratif & Chantier (EMPD)	897	2942		3839						3839
4.2. Bateau « Vevey » (EMPD)	3917	9885		13801		3917	9885		13801	
4.3. Bateau « Ville-de-Genève » (EMPD)	229	741		970						970
4.4. Divers	59			59			59		59	
Total des objets inachevés	5 102	13 568		18 669		3 917	9 944		13 860	4 809
<i>*Dont objets part. ou totalement financés par leasing</i>	<i>12 750</i>	<i>65</i>		<i>12 814</i>		<i>5 103</i>	<i>355</i>		<i>5 458</i>	<i>7 356</i>
TOTAL GÉNÉRAL	152 287	13 982	87	166 182		120 687	11 776	87	132 376	33 806



TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2013 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

	2013 CHF en milliers	2012 CHF en milliers
Opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	-8832	-8973
Indemnité art. 28 LTV trafic régional	1596	1594
Produits extraordinaires	2256	463
Charges extraordinaires	-150	-38
Amortissements sur immobilisations corporelles	11776	5270
Variation des provisions	-1859	84
Variation comptes de régularisation	-1382	1541
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	3405	-59
Variation débiteurs	1007	171
Variation créanciers et fournisseurs	-43	2887
Variation approvisionnements	6	252
Variation du besoin en fonds de roulement	970	3311
Flux de fonds provenant de l'exploitation	4375	3251
Opérations d'investissements		
Bâtiments et Installations	-96	
Bateaux et dock flottant		
Divers	-318	
Travaux en cours	-13568	-4271
Flux de fonds relatifs aux investissements	-13982	-4271
Opérations de financement		
Variation des crédits bancaires	-49	
Variation des leasings financiers	-1078	-1130
Solde subvention exercice antérieur	-593	125
Avances subvention de l'exercice	7278	7667
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	5559	6662
Variation des disponibilités	-4048	5642
Disponibilités au 1 ^{er} janvier*	20663	15021
Disponibilités nettes au 31 décembre	16615	20663
Disponibilités	31.12.2013	31.12.2012
Caisse et comptes de chèques postaux	2781	3065
Banques comptes courants commerciaux	13834	17599
TOTAL	16615	20663

* Disponibilités au 1^{er} janvier 2012 ajustées par les écritures d'assainissement ayant un impact en termes de liquidités (augmentation de capital de KCHF 10839)



ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions de la Loi sur le transport des voyageurs (LTV) et de l'ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC) ainsi que du code des obligations (CO). Ils ont été formellement approuvés par l'Office fédéral des transports (OFT).

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en milliers de francs suisses.

Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe CGN inclut l'ensemble des sociétés suivantes au 31.12.2013, toutes consolidées à 100%:

- Groupe CGN SA, maison-mère
- CGN SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA
- CGN Belle Époque SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA

Date de clôture des comptes

Les trois sociétés consolidées (voir ci-dessus) bouclent leur exercice à la même date, soit au 31 décembre de chaque année. Les comptes 2013 sont donc le résultat de la consolidation de chacune des sociétés au 31.12.2013.

Principes de consolidation

La consolidation du Groupe CGN se base sur les comptes révisés des entreprises appartenant au périmètre de consolidation du Groupe.

L'ensemble des actifs, passifs, ainsi que les revenus et charges du compte de résultat sont par principe consolidés selon la méthode d'intégration globale. Les postes internes au Groupe, tant au bilan que dans le compte de résultat sont éliminés, y compris les gains qui peuvent en résulter. La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles ainsi que le capital-actions de chacune des sociétés filles ont, selon le principe décrit ci-dessous, été éliminés.

Méthode de consolidation des fonds propres

La consolidation des fonds propres est effectuée selon la méthode du coût d'acquisition.

Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties du périmètre de consolidation, à leur date d'achat ou de vente.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée entre le 16 mai 2012 (décision de l'Assemblée générale) et le 26 juin 2012 (date d'inscription au registre du commerce) par transfert de patrimoine de Groupe CGN SA avec effet rétroactif au 01.01.2012.

Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 01.01.2012 (valeur de clôture au 31.12.2011 après assainissement financier). La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

Comptabilisation des différentes monnaies

Aucune société du Groupe n'établit ses comptes en monnaie étrangère.

Contributions d'investissement des pouvoirs publics

Suite à l'assainissement et à la restructuration de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, toutes les contributions d'investissement des pouvoirs publics ont été amorties et ne figurent par conséquent plus au bilan.

Contrat d'importance en cours

CGN SA a renouvelé le contrat de restauration sur l'ensemble de la flotte (hors « Montreux » et « Savoie ») qui la lie à LakeGourmet SA en 2012 pour une nouvelle période de 6 ans.



ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

En 2013, Groupe CGN SA a signé un nouveau contrat de prestations avec le canton de Genève portant effet sur une période de 5 ans soit de 2014 à 2018 (voir également point 3 ci-dessous).

Evénements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement important ou autre litige significatif ne nécessite un besoin de provision dans les comptes.

Commentaires sur les principaux comptes du bilan et du compte de résultat

1_ Débiteurs

Pour les débiteurs faisant l'objet de poursuites, étant en faillite, bénéficiant d'un sursis concordataire ou suscitant des doutes fondés concernant leur capacité de respecter leurs engagements, le Groupe CGN constitue une provision adéquate pour risque sur créances douteuses.

2_ Approvisionnements

Les stocks sont en général basés sur la valeur d'acquisition ou de réalisation si cette dernière s'avère plus basse.

3_ Solde débiteur du compte de résultat

Le solde débiteur de l'exercice 2013 de KCHF 4818 est pris en charge à hauteur de KCHF 7 150 (voir commentaire ci-dessous) par les cantons de Vaud, Genève et du Valais.

Le solde des subventions pour les exercices antérieurs, à l'exception d'un montant de KCHF 78 dû par le canton du Valais, a été intégralement versé en 2013 sur la base de la comptabilité analytique définitive de l'exercice 2012. Depuis 2010, si le résultat est meilleur que l'Offre, le canton de Genève rétrocède 25% de cette différence à la CGN tandis qu'en cas de résultat déficitaire, la CGN assume l'entière responsabilité de la perte. Suite aux résultats positifs enregistrés sur les prestations commandées par Genève en 2012, la CGN a pu conserver, selon le décompte de la comptabilité analytique, un montant de KCHF 29.

Résultat reporté au bilan

Etat au 01.01.2013	KCHF	958
Résultats antérieurs à porter au bilan	KCHF	432
Résultat analytique 2011 selon art 36 LTV	KCHF	-718
Versement analytique 2012 selon art 36 LTV	KCHF	-312

Etat au 31.12.2013	KCHF	360
--------------------	------	-----

Le versement analytique 2012 selon art 36 LTV correspondant à la différence de résultat entre l'offre basée sur la comptabilité analytique et le résultat réel du trafic régional pendant l'exercice a été comptabilisé directement en 2013 par le canton de Vaud ainsi que par la Confédération. Ce montant sera compensé au cours de l'exercice 2014 et viendra augmenter le bénéfice reporté au bilan (KCHF 312).

Projection subvention 2013:	2013	2012
Perte d'exercice	KCHF 4818	KCHF 7671
Résultats non subventionnés	KCHF 1977	KCHF 403
Résultat sur subventions exercices antérieurs	KCHF 24	KCHF 29
Variation provision art 36 LTV (2012)	KCHF 312	KCHF -718
Versement analytique selon art 36 LTV (2013)	KCHF 19	KCHF -312

TOTAL	KCHF 7 150	KCHF 7 074
--------------	-------------------	-------------------

En 2014, le résultat 2013 supérieur à l'offre basée sur la comptabilité analytique des lignes transfrontalières selon art 36 LTV sera porté en augmentation de la réserve au bilan (KCHF 19).

Pour l'exercice 2013, les décomptes définitifs de la comptabilité analytique n'ayant pas encore été soumis aux cantons, il s'agit d'une projection.



ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

Le calcul des subventions par les cantons et la Confédération est basé sur l'ensemble du Groupe CGN. La comptabilité analytique est donc basée sur les comptes consolidés tels que présentés ici.

Le compte de résultat reporté au 31.12.2013 présente une perte KCHF 4458 se composant de la perte d'exercice 2013 de KCHF 4818 (qui sera prise en charge par les cantons selon décompte provisoire ci-dessus) déduite du solde positif du compte de résultat reporté de KCHF 360. Sur cette base, il a été renoncé à soumettre à l'Assemblée générale la question relative à la répartition du bénéfice reporté.

4_ Compte des immobilisations

Le compte des immobilisations corporelles enregistre, selon le principe des montants bruts :

- en tant qu'augmentations :
 - a) les dépenses pour la construction ou l'acquisition de nouvelles installations (équipements fixes ou mobiles et véhicules) et les dépenses pour le remplacement d'installations complètes ou de parties d'installations;
 - b) les dépenses pour l'extension, le complément, le renouvellement ou la transformation des installations et des véhicules disponibles.
- en tant que diminutions :
 - le démantèlement, l'aliénation ou la mise hors service permanente des objets ou parties d'objets dont les coûts ont grevé le compte des immobilisations lors de leur acquisition. La valeur de l'installation (y compris les imputations ultérieures pour agrandissements ou transformations) est déduite du compte.

Dispositions particulières:

Les dépenses pour les installations qui ne sont pas encore en service ou décomptées à la fin de l'année figurent dans le compte « Objets inachevés ».

Amortissements:

Le compte d'amortissement dans le bilan est tenu selon le principe des montants bruts.

Les amortissements sont fixés, d'une part sur la base des coûts de construction et d'acquisition et, d'autre part, sur la base de la durée d'utilisation vraisemblable des installations selon des taux compris dans les fourchettes imposées dans l'ordonnance du DETEC (OCEC; art 11 et annexe). Il s'agit d'amortissements linéaires qui peuvent varier de cas en cas mais qui suivent, en général, les taux suivants :

Bateaux pour service voyageurs	3.0%
Equipements de bateaux	10.0%
Autres bateaux et installations flottantes	5.0%
Installations de débarcadères	5.0%
Bâtiments et installations fixes	2.0%
Installations et machines	5.0%
Véhicules à moteur	12.5%
Informatique	25.0%
Objets mobiliers, billetterie, câblage	10.0%

Dans le cadre de la restructuration et de l'assainissement de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, l'ensemble des actifs de la Société a été transféré à CGN SA au 1^{er} janvier 2012 à l'exception des huit bateaux à roues à aube qui ont été transférés à CGN Belle Époque SA. Certains actifs transférés à CGN SA ont été partiellement amortis, soit les bateaux « Lausanne », « Coppet », « Genève » et « Valais » ainsi que d'autres actifs divers, pour un montant total de KCHF 3429. Les huit bateaux à roues à aube ont été intégralement amortis (valeur comptable CHF 1.-) pour un montant de KCHF 41 178.

La valeur nette au bilan des actifs immobilisés doit être considérée comme valeur d'usage.



ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

Activation en 2013

Les principes d'activation énumérés ci-dessus sont appliqués comme suit :

- les factures de tiers sont activées à 100%.
- les prestations internes, en conformité avec l'OCEC, sont activées aux coûts complets provenant de la comptabilité analytique.

En 2013, les investissements de l'ensemble du Groupe se sont élevés à KCHF 13982.

5_ Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles

Bateaux à vapeur, à moteur, bateau atelier et dock flottant (AESN)	2013	2012
	KCHF 151 330	KCHF 144 330
Bâtiments	KCHF 17 497	KCHF 17 497
Débarcadères	KCHF 471	KCHF 441
Biens mobiliers	KCHF 5 817	KCHF 5 817

La Compagnie, en tant que membre de l'Association d'assurance des entreprises suisses de navigation (AESN), est assurée conformément aux normes suisses pour les compagnies de navigation contre des prétentions en dommages et intérêts (responsabilité civile et CASCO).

En tant que membre de l'AESN, la Société est couverte sur le principe du pool des sociétés pour un montant de CHF 80 millions en responsabilité civile.

La couverture de l'AESN en CASCO pour l'ensemble de la flotte CGN est de KCHF 151 330 soit KCHF 70 483 pour la flotte appartenant à CGN SA et KCHF 80 847 pour la flotte historique appartenant à CGN Belle Époque SA.

6_ Valeurs en portefeuille

La nature des titres détenus correspond plus à des soutiens financiers qu'à des placements à rendement. Ils sont totalement amortis.

7_ Valeurs incorporelles

Suite à la restructuration de la Société et à l'assainissement des comptes, il n'y a pas de valeur incorporelle au bilan du Groupe CGN.

8_ Fonds en faveur du personnel

Ces fonds (total au 31.12.2013 KCHF 2051) se trouvent à l'actif et au passif du bilan, selon les exigences de l'OFT. Ils représentent le fonds de la caisse de secours en cas de maladie pour KCHF 1 422 ainsi que le fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours en faveur du personnel de la CGN pour KCHF 629. Ces deux fonds sont des fonds paritaires dans lesquels sont représentés de manière paritaire la direction de l'entreprise ainsi que les collaborateurs. En 2012, le versement à titre exceptionnel d'un montant de KCHF 600 à la Caisse de pensions avait été effectué par le biais de ce fond tandis qu'en 2013, le versement exceptionnel à la Caisse de pensions de KCHF 350 a été comptabilisé directement par CGN SA dans les passifs de régularisation.

9_ Créanciers et fournisseurs

Ce poste comprend notamment les fournisseurs ordinaires pour KCHF 4 035 ainsi que le compte courant en faveur de la caisse pour perte de gain maladie pour KCHF 863.

10_ Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation comprennent la provision pour le versement complémentaire à la Caisse de pensions pour un montant de KCHF 350 ainsi que des charges liées à des projets en cours dont la finalisation aura lieu en 2014 notamment. Il s'agit principalement du projet Culture d'entreprise pour KCHF 110 ainsi que du projet de développement de la marque CGN pour KCHF 150.



ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013 CONSOLIDÉS GROUPE CGN

11_ Avance subventions pour prestations 2013

L'avance de fonds pour paiement des prestations 2013 a été effectuée par les 3 cantons :

Canton de Vaud	KCHF	5201
Canton de Genève	KCHF	1864
Canton du Valais	KCHF	212

Après acceptation des comptes par l'Assemblée générale, ces avances seront régularisées par compensation du déficit 2013 au bilan.

La somme de KCHF 1108 représentant la participation forfaitaire de la France aux coûts non couverts en 2013 a été entièrement encaissée au cours de l'exercice 2013 et figure dans les produits de transport.

12_ Capital étranger

Dans le cadre de l'assainissement et de la restructuration de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, l'ensemble des prêts accordés par les cantons de Vaud, Genève et Valais pour les bateaux « Montreux », « Henry-Dunant », « Col-Vert », « Savoie », l'achat de deux vedettes et la rénovation du chantier a été abandonné au 01.01.2012.

13_ Leasings financiers

L'achat du « Valais », de deux bateaux de type NAVIBUS® (le « Coppet » et le « Genève »), le réseau WIFI, un véhicule ainsi que le système de billetterie ont été financés par le biais de sept contrats de leasing. Ces transactions sont considérées comme des leasings financiers (et non opérationnels). Ils sont donc portés au bilan. La valeur comptable nette des objets financés par leasing figure dans les actifs immobilisés tandis que la dette de leasing y relative figure au passif du bilan dans les fonds étrangers à long terme. La durée d'amortissement contractuelle des leasings est de 10 à 12 ans pour les bateaux alors que la durée de vie comptable de ceux-ci est de 33 ans. Le système de billetterie est quant à lui amorti contractuellement en 8 ans tandis que sa durée de vie comptable est de 10 ans. Le réseau WIFI, terminé courant 2013, a été amorti comptablement sur une période de 4 ans, soit de manière identique à la durée du leasing.

Au 31 décembre 2013, la valeur nette à l'actif des objets financés par leasing est de KCHF 7356.

A la même date, les intérêts contractuellement dus et payables d'ici à l'échéance des différents contrats s'élèvent à KCHF 522 (KCHF 742 au 31.12.2012).

Les intérêts globaux payés sur les différents contrats depuis leur mise en place jusqu'au 31 décembre 2013 sont de KCHF 1914.

La valeur résiduelle au bilan des dettes de leasings (hors intérêts dus jusqu'à l'échéance) au 31 décembre 2013 est de KCHF 5827 (KCHF 6904 en 2012).



ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013 CONSOLIDÉS GROUPE CGN

Récapitulatif des leasings en cours au 31.12.2013	Durée	Montant initial	Annuité	Intérêts payés jusqu'au 31.12.2013	Intérêts dus jusqu'à l'échéance	Valeur résiduelle au 31.12.2013
« Valais »	2008-2020	4874	495	751	318	2818
« Valais » complément	2008-2020	239	26	43	20	144
« Genève »	2007-2017	3025	362	502	94	1264
« Coppet »	2007-2017	3093	370	531	72	1210
Billetterie	2010-2017	631	87	45	16	330
WIFI	2009-2013	121	44	42	0	0
Véhicule	2013-2017	65	17	0	2	60
TOTAL au 31.12.2013		12 048	1 401	1 914	522	5 827
Total au 31.12.2012				1 696	740	6 904

L'essentiel du matériel informatique est loué sur la base de contrats de 4 ans. Au 31.12.2013, la valeur des échéances contractuelles dues est de KCHF 447 (13 trimestres).

14_ Actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements

	Dette 2013	Actifs mis en gage 2013	Actifs mis en gage 2012
Bâtiments			
Emprunt hypothécaire 1 ^{er} rang, de la Banque Cantonale Vaudoise, grevant l'ensemble des biens immobiliers de la Compagnie	KCHF 1 393	KCHF 4 751	KCHF 4 767
Amortissement annuel de KCHF 24 soit 1.6% du montant de la dette initiale de KCHF 1 496. Le coût annuel de la dette est de 3.05% (taux fixe jusqu'en 2016).			
Bateaux			
Emprunt hypothécaire 2 ^{ème} rang des pouvoirs publics grevant l'ensemble des biens de la Compagnie (hors actifs financés par leasing, conditionnellement remboursable en fonction des résultats. Aucun remboursement ni paiement d'intérêts en 2012):		KCHF 26 450	KCHF 23 938
Confédération	KCHF 1 257		
Canton de Vaud	KCHF 0		
Canton de Genève	KCHF 0		
Canton du Valais	KCHF 0		
Commune de Lausanne	KCHF 990		
TOTAL	KCHF 2 247		

Ce prêt est sans intérêt et sans amortissement.

Dans le cadre de l'assainissement et de la restructuration de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, la participation sous forme de prêt des cantons de Vaud, Genève et Valais a été abandonnée.



ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013 CONSOLIDÉS GROUPE CGN

15_ Engagement de prévoyance et autres charges sociales

Dans le but d'assainir de manière durable sa Caisse de pensions, la CGN, avec l'appui du canton de Vaud, a pris la décision de changer de Caisse de pensions avec effet au 01.07.2010. Depuis cette date, la prévoyance professionnelle des employés de la CGN est assurée auprès de PROFELIA, institution de prévoyance des Retraites Populaires, entité juridiquement distincte conformément au droit suisse. Dans le cadre du plan d'assainissement mis en place lors de ce changement, un prêt de KCHF 8 489 a été octroyé à la CGN en 2010 déjà par les Retraites Populaires. Suite au décompte définitif relatif au transfert depuis l'ASCOOP, un prêt complémentaire de KCHF 529 a été octroyé en 2011 afin d'atteindre l'objectif d'assainissement fixé, soit un taux de couverture de 90%. Le montant définitif du prêt s'établit dès lors à KCHF 9 018.

Le crédit de KCHF 529 est sans amortissement durant 10 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020 et le taux d'intérêt, fixe sur toute la période, est de 2.65%. Le crédit de KCHF 8 489 est sans amortissement durant 10 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020 et le taux d'intérêt, fixe sur toute la période, est de 2.75%.

Suite à la hausse générale des marchés financiers ainsi qu'aux efforts complémentaires de la CGN, le taux de couverture de la Caisse au 31.12.2013 est en hausse et sera supérieur à 95% (comptes finaux non disponibles au moment d'établir ce rapport). Les mesures d'assainissement de la Caisse en cours prévoient une cotisation de 4% du salaire coordonné jusqu'à l'assainissement complet de la Caisse. Elles sont prises en charge par la Société à raison de 60% et par les employés pour le solde. En 2011, 2012 et 2013, la Société a versé, au titre de contribution exceptionnelle, KCHF 420, KCHF 950 et KCHF 350 respectivement dans le but d'accélérer l'assainissement de la Caisse.

Le règlement de prévoyance prévoit la couverture des conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

La contribution de l'employeur est reprise sans modification dans le compte charges sociales en tant que charges de l'entreprise découlant des engagements de prévoyance.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe CGN sont engagés par CGN SA. Le contrat avec PROFELIA a donc été transféré en 2012 à CGN SA.

16_ Provisions

	Variation	2013	2012
Provision pour heures supplémentaires :			
Attribution en 2013	KCHF -62	KCHF 1 533	KCHF 1 595
Provision Service direct (abonnements forfaitaires CFF) :			
Attribution en 2013	KCHF 266	KCHF 2 330	KCHF 2 064

Conformément aux instructions de l'Office fédéral des transports, ces deux montants figurent dans la rubrique « Provisions ».

La provision pour restructuration de KCHF 1 977 qui avait été constituée lors de la restructuration de la Société a été dissoute dans les comptes 2013. La restructuration et l'assainissement financier étant définitivement achevés, cette dernière n'avait en effet plus de raison d'être.

17_ Fonds en faveur du personnel

Ces fonds se trouvent à l'actif et au passif du bilan, selon les exigences de l'OFT. Ils représentent des fonds de secours en faveur du personnel de la CGN (voir point 8).



ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013 CONSOLIDÉS GROUPE CGN

18_ Prêts actionnaires à la société

Les prêts accordés par les différentes collectivités publiques ainsi que par la Banque Cantonale Vaudoise sont considérés comme des prêts actionnaires. Au total, ces prêts s'élèvent à KCHF 3640 au 31.12.2013.

Au 31 décembre 2013, CGN Belle Époque SA doit un montant de KCHF 676 à CGN SA dans le cadre du financement des travaux EMPD sur le « Vevey ». Ce montant correspond à des factures ouvertes à la date de clôture et qui ont été régularisées début 2014. A la même date, CGN SA doit un montant de KCHF 70 à Groupe CGN SA, montant concernant des factures d'impôt sur le capital à régulariser courant 2014. Ces écritures ont été éliminées dans le cadre de la consolidation des comptes.

19_ Structure du capital propre

Le montant du capital social consolidé au 31.12.2013 s'élève à KCHF 19855. Les participations de Groupe CGN SA dans les sociétés filles CGN SA et CGN Belle Époque SA détenues toutes deux à 100% a été compensé par le capital-actions de ces dernières.

20_ Actionnaires importants

Se référer au tableau des actionnaires principaux de Groupe CGN SA.

21_ Produits de transports bruts

Types de produits	2013 CHF en milliers	2012 CHF en milliers	Variation en %
Trafic touristique & régional	17 092	18 270	-6.4%
Service CH-Direct (CFF)	5 007	4 140	+20.9%
Locations / Charters	2 661	3 411	-22.0%
Participation France	1 108	1 050	+5.5%
TOTAL	25 868	26 871	-3.7%

Si la hausse tarifaire moyenne, pondérée, des prestations avec tarif kilométrique a été de l'ordre de 1% en 2013, cette augmentation a été entièrement compensée par la baisse des tarifs effectuée sur les abonnements Lausanne-Thonon suite à la modification des horaires mise en place au printemps. Par ailleurs, l'action « 2 pour 1 » réalisée en 2013 tout comme l'« action UBS » en 2012 a généré un volume supplémentaire mais une baisse du prix moyen encaissé par billet.

L'évolution du volume (services réguliers) a été en baisse de 3.9%. Cette baisse est essentiellement imputable au fort succès de l'« action UBS » en 2012.

Les croisières privées affichent un chiffre d'affaires en baisse significative (-22%) par rapport à 2012. Hors location exceptionnelle de plusieurs bateaux pour la location d'un film en 2012 pour un montant net de KCHF 687, le résultat enregistré est resté relativement stable à un bon niveau (-2.3%).

La participation contractuelle française s'est élevée à KCHF 1 108 contre KCHF 1 050 en 2012.

Les recettes « Service CH-Direct (CFF) » comprennent la variation de la provision sur les abonnements CFF annuels et ½ tarif d'une durée d'un an et plus (KCHF +265 en 2013). L'évolution de la clé de répartition a été particulièrement favorable pour la CGN.

22_ Fermages et loyers

Ce poste comprend principalement les revenus de location correspondant à la sous-traitance par la CGN de l'activité de restauration sur les bateaux. Ce poste comprend également le revenu relatif à la location à LakeGourmet SA, de locaux administratifs et de stockage sur le site du chantier naval.



ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013 CONSOLIDÉS GROUPE CGN

23_ Prestations internes

Les travaux de rénovation de la flotte de la CGN sont partiellement réalisés en interne par le personnel de la Société, en hiver notamment, lorsque la navigation est réduite. En 2013, aucune heure réalisée sur la flotte n'a été comptabilisée.

24_ Contribution d'investissements

Le financement des travaux de rénovation du bateau « Vevey » par les cantons a été comptabilisé en tant que recettes sous la rubrique contribution d'investissements. Le montant des recettes comptabilisées correspond au montant des dépenses effectuées à la date de clôture. La différence a été comptabilisée en actifs de régularisation.

25_ Autres produits

Types de recettes	2013 CHF en milliers	2012 CHF en milliers	Variation en %
Différence de change	229	127	+80.3%
Revenus marketing & Divers	434	425	+2.1%
Revenus sur diff. TVA France	97	80	+21.2%
Dons*	83	307	-73.0%
Revenus kiosques & Navyshop	130	149	-12.8%
Location ressources humaines	115	0	NA
TOTAL	1090	1088	+0.1%

*L'ABVL a versé à CGN Belle Époque SA, sous forme de don, un montant de KCHF 80 pour le financement de travaux à caractère patrimonial sur le « Vevey ».

26_ Charges pour le personnel

La diminution de la masse salariale en 2013 est essentiellement due au versement exceptionnel en 2012 d'un montant de KCHF 950 à la Caisse de pensions contre KCHF 350 en 2013.

L'effectif annuel a passé de 172 à 183 (+11 personne en EPT). L'effectif de pointe durant la saison d'été a été de 221 (+20).

La hausse annuelle des salaires a été de 1.5% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est intégralement due aux augmentations statutaires, l'indice des prix à la consommation (IPC) d'octobre 2012 de -0.2% n'ayant pas été répercuté sur les salaires.

Les charges sociales et autres frais du personnel représentent 24.8% de la masse salariale brute contre 26.9% l'année précédente.

Le montant brut des charges salariales de l'ensemble de l'équipe de direction s'est élevé à KCHF 1102 en 2013.

27_ Dépenses générales

Le poste Conseil d'administration comprend les honoraires des différents Conseils d'administration qui se sont élevés en 2013 (hors frais) à KCHF 485 contre KCHF 340 en 2012.

Le poste mandataires de la Société comprend les frais liés au projet « Evolution de la Culture d'entreprise » pour un montant de KCHF 150.

Un taux forfaitaire de TVA de 3.7% est appliqué sur les subventions reçues.

28_ Achats marchandises

Ce poste comprend l'ensemble des achats pour des prestations à des tiers. Il s'agit essentiellement des prestations pour tiers du chantier naval mais également des achats de marchandises pour les kiosques ou le Navyshop.



ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013 CONSOLIDÉS GROUPE CGN

29_ Energie

La variation par rapport à l'exercice précédent provient de la hausse des tarifs, le prix moyen du carburant consommé passant de CHF 0.95/litre en 2012 à CHF 1.01/litre en 2013. La consommation s'est établie à 5054757 litres contre 5080882 litres en 2012 soit une baisse de 0.5%. Il faut relever que le prix moyen du carburant acheté a été inférieur au prix du marché grâce à l'achat en 2012 déjà d'une partie importante des besoins de l'exercice 2013.

Pour 2014, la quasi-totalité des besoins a également pu être achetée à terme à des prix intéressants.

30_ Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien

Certains bateaux vieillissants ou en bout de vie entraînent des coûts importants et en hausse régulière.

La valeur comptable de la flotte Belle Époque étant dorénavant évaluée à CHF 1.-, les travaux effectués sur les huit bateaux sont passés directement en charge d'entretien ou activés puis amortis immédiatement dans les comptes annuels (EMPD VEVEY).

31_ Amortissements

La hausse de la charge d'amortissements des actifs constatée en 2013 provient essentiellement de l'amortissement immédiat des travaux effectués sur le «Vevey» pour KCHF 9885 (KCHF 3402 en 2012). Après déduction de cette charge, les amortissements passent de KCHF 1868 à KCHF 1891. Se référer aux explications figurant sous le point 4 ci-dessus pour tout complément d'information.

Au 31 décembre 2013, les travaux relatifs à l'EMPD figurent toujours dans les travaux en cours et ne font par conséquent pas encore l'objet d'un amortissement annuel.

La charge d'amortissement annuelle ordinaire comptabilisée ne correspond dorénavant plus à la valeur usuelle d'amortissement d'une flotte de la taille de la CGN qui devrait se situer à un montant supérieur à KCHF 5 000.

32_ Frais de capitaux

La dette correspondant à l'achat de bateaux sous forme de leasing figure au passif du bilan de la Société. Les tranches de remboursement sont comptabilisées partiellement sous forme de remboursement de la dette et partiellement sous forme de charges d'intérêts sous cette rubrique.

Depuis le mois de juillet 2010, ce poste comprend également les intérêts sur le prêt des Retraites Populaires octroyé dans le cadre de l'assainissement de la Caisse de pensions. Le taux d'intérêt moyen est de 2.74% sur une durée de 10 ans. La charge sur l'exercice 2013 est de KCHF 248.

L'échéance des dettes portant intérêt est la suivante :

Dettes exigibles à moins d'un an	KCHF 1 199
Dettes exigibles dans les 1 à 5 ans	KCHF 4 630
Dettes exigibles à plus de 5 ans	KCHF 10 409

TOTAL	KCHF 16238
--------------	-------------------

33_ Charges et produits extraordinaires

Les produits d'exercices antérieurs comprennent notamment en 2013 une ristourne de la VVSSU (assurance RC et CASCO) pour bons résultats sur exercices antérieurs d'un montant de KCHF 146.

En 2012 le versement par les cantons d'un montant de KCHF 403 pour le financement des travaux préliminaires du «Vevey» (antérieurs à 2012) avait été comptabilisé sous forme de produit extraordinaire. La dissolution de la provision pour restructuration pour KCHF 1977 a également été passée sous cette rubrique. Celle-ci n'entraînera toutefois pas de réduction du droit aux subventions des cantons.

34_ Indemnités art. 36 LTV

Depuis 2009, le subventionnement des lignes de trafic régional par la Confédération et le canton de Vaud concerne les lignes Lausanne - Thonon, Nyon - Chens et Lausanne - Evian.



RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTIONS DE GROUPE CGN SA AU 31 DÉCEMBRE 2013

2012		2013		
Actions	% total	Actions	% total	Actionnaires
294 030	37.02	294 030	37.02	Etat de Vaud
177 238	22.32	177 238	22.32	ABVL/Pro Vapore
119 145	15.00	119 145	15.00	Etat de Genève
32 602	4.11	32 602	4.11	Etat Valaisan
11 632	1.46	11 632	1.46	Commune de Lausanne
10 000	1.26	10 000	1.26	Sandoz FF Holding SA
8 000	1.01	8 000	1.01	Banque Cantonale Vaudoise
8 000	1.01	8 000	1.01	Landolt A.
6 729	0.85	6 729	0.85	Ville de Genève
6 670	0.84	6 670	0.84	Confédération suisse
5 000	0.63	5 000	0.63	Biotonus Clinique Bon-Port
4 162	0.52	4 162	0.52	Commune de Montreux
4 000	0.50	4 000	0.50	Bertarelli E.
3 835	0.48	3 835	0.48	Commune de Vevey
3 000	0.38	3 000	0.38	Bigelow-May F.
2 665	0.34	2 665	0.34	De Picciotto G.
2 500	0.31	2 500	0.31	Conseil du Léman
2 415	0.30	2 415	0.30	Commune de Morges
2 145	0.27	2 145	0.27	Commune de Coppet
2 069	0.26	2 069	0.26	Oesch K.
1 700	0.21	1 700	0.21	Patek Philippe SA
1 300	0.16	1 300	0.16	DSR
1 250	0.16	0	0.00	Mayor M.
1 238	0.16	1 238	0.16	Rivendell Holding SA
1 100	0.14	1 100	0.14	Menoudakos J.
1 000	0.13	1 000	0.13	Lombard T. / LODH
853	0.11	853	0.11	Commune de La Tour-de-Peilz
700	0.09	700	0.09	Retraites Populaires
603	0.08	643	0.08	Pictet C-H.
574	0.07	574	0.07	Ville de Nyon
565	0.07	565	0.07	Commune de Bourg-en-Lavaux
550	0.07	550	0.07	Landolt F.
515	0.06	515	0.06	Fauchier T.
500	0.06	500	0.06	Mirabaud & Cie
422	0.05	422	0.05	Demole G.
380	0.05	380	0.05	Commune de Saint-Sulpice
369	0.05	369	0.05	Commune de Rolle
359	0.05	359	0.05	Commune de Saint-Prex
74 382	9.37	75 592	9.52	<i>Autres porteurs</i>
794 197	100.00	794 197	100.00	

Collectivités publiques mises en évidence



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes consolidés de l'exercice 2013
à l'Assemblée générale des actionnaires
de Groupe CGN SA

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Groupe CGN SA comprenant le compte de résultat, le bilan, le compte des immobilisations, le tableau de financement et l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 ont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

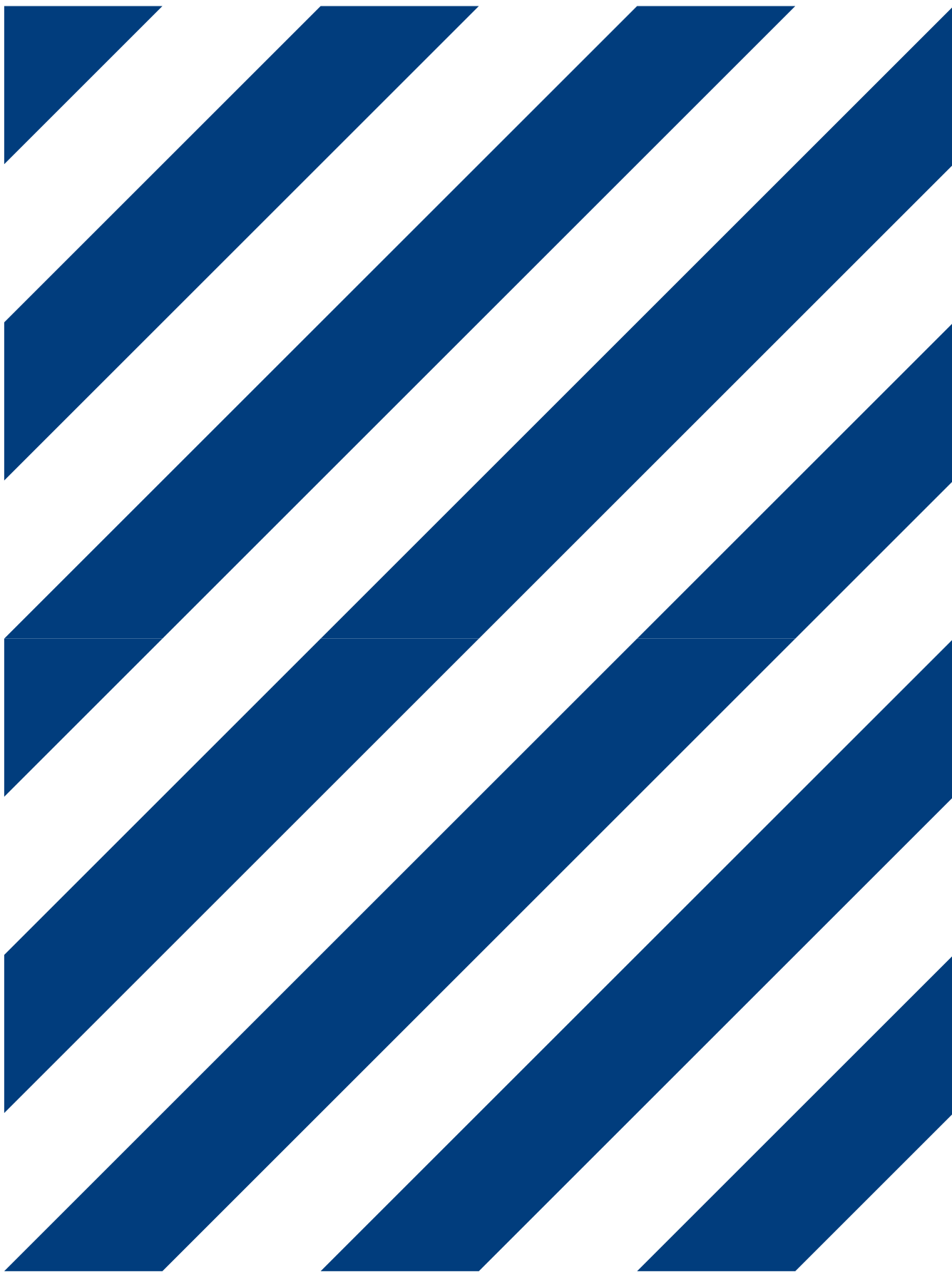
Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Lausanne, le 17 avril 2014

FIDINTER SA

Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Yves Donzé
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 GROUPE CGN SA

PRODUITS	Notes	2013 CHF	Variation %	2012 CHF
A_ Produits sociétés du Groupe	6	519 180	469.3%	110 619
B_ Produits accessoires		0	0.0%	437
1. Produits financiers		0	0.0%	437
Total des produits		519 180	467.5%	111 055
CHARGES D'EXPLOITATION				
C_ Dépenses générales		514 716	471.4%	109 184
1. Conseil administration (jetons de présence, suivi mandats / projets)		429 879	393.7%	109 184
2. Organe de révision		11 400	NA	0
3. Autres mandataires de la Société		3 437	NA	0
4. Cotisations et impôts		70 000	NA	0
D_ Frais de capitaux		4 464	238.6%	1 871
Total des charges d'exploitation		519 180	467.5%	111 055
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0	NA	0

NA = ratio non applicable

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

GROUPE CGN SA

ACTIF

	Notes	31.12.2013 CHF	Bilan %	31.12.12 CHF	Bilan %
1_ Actif circulant		70 000	0.4%	425	0.0%
1.1. Banques c/c commerciaux		38	0.0%	273	0.0%
1.2. Débiteurs		0	0.0%	153	0.0%
1.3. Débiteurs sociétés du Groupe	1	69 962	0.4%	0	0.0%
2_ Immobilisations financières	2	19 854 925	99.6%	19 854 925	100.0%
2.1. Participation CGN SA		19 754 925	99.1%	19 754 925	99.5%
2.2. Participation CGN Belle Époque SA		100 000	0.5%	100 000	0.5%
TOTAL ACTIF		19 924 925	100.0%	19 855 350	100.0%

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

GROUPE CGN SA

PASSIF

	Notes	31.12.2013 CHF	Bilan %	31.12.12 CHF	Bilan %
1_ Capital étranger		70 000	0.4%	425	0.0%
1.1. Capitaux étrangers à court terme	3	70 000	0.4%	425	0.0%
1.1.1 Créanciers sociétés du Groupe		0	0.0%	425	0.0%
1.1.2 Passifs de régularisation		70 000	0.4%	0	0.0%
2_ Capital propre		19 854 925	99.6%	19 854 925	100.0%
2.1. Capital-actions	4, 5	19 854 925	99.6%	19 854 925	100.0%
2.1.1. 794 197 actions nom. CHF 25.-		19 854 925	99.6%	19 854 925	100.0%
2.2. Résultat reporté		0	0.0%	0	0.0%
TOTAL PASSIF		19 924 925	100.0%	19 855 350	100.0%

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2013 GROUPE CGN SA

	2013 CHF
Opérations d'exploitation	
Résultat d'exploitation	-
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	-
Variation débiteurs	-69 809
Variation créanciers et fournisseurs	69 575
Variation du besoin en fonds de roulement	-234
Flux de fonds provenant de l'exploitation	-234
Opérations d'investissements	
Investissements	-
Flux de fonds relatifs aux investissements	-
Opérations de financement	
Augmentation du capital	-
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	-
Variation des disponibilités	-234
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	273
Disponibilités nettes au 31 décembre	38

Principes régissant l'établissement des comptes

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en francs suisses.

Principe d'évaluation des participations

Groupe CGN SA est une société anonyme ayant son siège à Lausanne.

Les participations sont évaluées selon la méthode du coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires.

Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties, du périmètre à leur date d'achat ou de vente.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée entre le 16 mai 2012 (décision de l'Assemblée générale) et le 26 juin 2012 (date d'inscription au registre du commerce) par transfert de patrimoine de Groupe CGN SA avec effet rétroactif au 01.01.2012.

Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 01.01.2012 (valeur de clôture au 31.12.2011 après assainissement financier). La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

Nous avons renoncé à effectuer une réévaluation de la valeur de ces participations au 31.12.2013, partant du principe que celle-ci n'a pas été modifiée.

Obligation de garantie en faveur de tiers

L'administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de la CGN de créer un seul Groupe TVA pour l'ensemble du Groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du Groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du Groupe.

Contrats d'importance en cours

Aucun contrat d'importance prenant effet en 2013 n'a été signé en 2013 à l'exception des différents contrats réglant les affaires entre les sociétés du Groupe.

Litiges en cours

Aucun litige significatif ne nécessite un besoin de provision dans les comptes.

1_ Débiteurs sociétés du Groupe

Au 31 décembre 2013, CGN SA a une dette envers Groupe CGN SA de CHF 69 962.-.

2_ Participations essentielles

Les sociétés CGN SA ainsi que CGN Belle Époque SA sont toutes deux détenues à 100% par Groupe CGN SA.

3_ Créanciers sociétés du Groupe

Au 31 décembre 2013, Groupe CGN SA n'a pas de dette envers ses sociétés filles.

4_ Structure du capital propre

Le montant du capital-actions au 31.12.2013 s'élève à CHF 19 854 925.- soit 794 197 actions d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune.

5_ Actionnaires importants

Se référer au tableau des actionnaires principaux de Groupe CGN SA.

6_ Compte de résultat

Le poste Conseil d'administration représente les honoraires du Conseil d'administration, y. c. frais divers.

Les honoraires versés à l'organe de révision pour la révision des comptes 2012 ont été de CHF 11 400.-.

Groupe CGN SA, de par ses activités de société de participations, n'est pas exonérée d'impôts. Un montant de CHF 70 000.- a été provisionné au titre d'impôts sur le capital pour les années 2012 et 2013.

L'ensemble des frais d'exploitation de Groupe CGN SA est refacturé à CGN SA sous forme d'honoraires de gestion. Le résultat comptable de Groupe CGN SA qui en découle est nul.

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des actionnaires de Groupe CGN SA, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Groupe CGN SA comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de financement et l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 17 avril 2014

FIDINTER SA



Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Yves Donzé
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

